

Comment travailler en sécurité avec

Comment travailler en toute sécurité avec - des produits dangereux à l'aide du pictogramme « Bombe explosant »

Sur cette page

[Que symbolise ce pictogramme?](#)

[Quelles classes de danger utilisent le pictogramme Bombe explosant?](#)

[Quels sont les dangers des produits avec le pictogramme Bombe explosant?](#)

[Existe-t-il d'autres dangers associés aux produits avec le pictogramme Bombe explosant?](#)

[Comment les produits avec le pictogramme Bombe explosant peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?](#)

[Comment les produits avec le pictogramme Bombe explosant peuvent-ils être entreposés en toute sécurité?](#)

[Que doit-on faire en cas d'urgence?](#)

Que symbolise ce pictogramme?



Le symbole dans le pictogramme montre une bombe qui explose. Les produits qui portent ce pictogramme constituent de graves dangers d'incendie et d'explosion. Des blessures et des dommages matériels importants pourraient résulter d'incidents associés à ces produits.

Les produits qui portent ce pictogramme ne sont pas couramment utilisés en raison des graves dangers qu'ils représentent. Au moment de les utiliser, ils doivent être manipulés et entreposés dans des conditions rigoureusement contrôlées. Une formation spécialisée et de la supervision sont nécessaires.

REMARQUE : La classe de danger « Matières et objets explosibles » n'a pas été incluse dans le SIMDUT de 2015. Au Canada, les matières explosives sont réglementés aux termes de la *Loi sur les explosifs*. Le présent document n'a pas pour objet de fournir des renseignements sur les dangers, la manipulation et l'entreposage sécuritaires associés aux explosifs et sur les procédures d'urgence connexes.

Quelles classes de danger utilisent le pictogramme Bombe explosant?

Ce pictogramme est utilisé pour deux classes de dangers physiques du SIMDUT 2015 :

- Matières autoréactives – Types A et B*
- Peroxydes organiques – Types A et B*

*Pour ces deux classes de danger, deux pictogrammes sont attribués au Type B : Bombe explosant et Flamme. Le pictogramme Flamme est attribué aux produits des catégories Type C, D, E et F. Pour obtenir plus de renseignements sur les Types C, D, E et F de ces classes de danger, consultez le document intitulé [Comment travailler en toute sécurité avec des produits dangereux à l'aide du pictogramme Flamme sur cercle](#).

La classe de danger « Matières et objets explosibles » n'a pas été incluse dans le SIMDUT de 2015. Cependant, vous pourriez voir cette classe de danger identifiée sur une fiche de données de sécurité ou une étiquette. La classe de danger « Matières et objets explosibles » est également associée au pictogramme Bombe explosant et comprend les catégories suivantes :

- Matières ou objets explosibles instables
- Division 1.1 (danger d'explosion en masse)
- Division 1.2 (danger de projection)
- Division 1.3 (danger d'incendie, de souffle ou de projection)
- Division 1.4 (danger mineur d'allumage ou d'amorçage)
- Division 1.5 (faible danger d'explosion en masse)

Quels sont les dangers des produits avec le pictogramme Bombe explosant?

Les matières autoréactives sont sensibles à la température et aux changements de température. Le chauffage (même faiblement chauffé), tel que le chauffage pouvant résulter d'une mauvaise manipulation ou de mauvaises conditions de stockage, peut créer une situation très dangereuse.

Les peroxydes organiques sont hautement réactifs et ont tendance à s'enflammer facilement et à brûler rapidement. Ils sont très instables et sont généralement sensibles à la lumière (c.-à-d. qu'ils doivent être stockés dans un endroit sombre). Certains d'entre eux sont sensibles aux changements de température ou à la friction (c.-à-d. secouer ou cogner le contenant). Les peroxydes organiques ont tendance à réagir aux métaux de façon explosive.

Les mentions d'avertissement et de danger du SIMDUT 2015 pour les produits dangereux portant le pictogramme Bombe explosant sont les suivantes :

Classe et catégorie de danger	Mention d'avertissement	Mention de danger
Matières autoréactives – Type A	Danger	Peut exploser sous l'effet de la chaleur
Matières autoréactives – Type B	Danger	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur
Peroxydes organiques – Type A	Danger	Peut exploser sous l'effet de la chaleur
Peroxydes organiques – Type B	Danger	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur

Existe-t-il d'autres dangers associés aux produits avec le pictogramme Bombe explosant?

En plus des dangers précis représentés par le pictogramme Bombe explosant, il est important de se rappeler que le produit peut présenter d'autres dangers, notamment :

- des dangers pour la santé tels que la toxicité aiguë, la corrosion ou l'irritation cutanée, la cancérogénicité ou la toxicité ciblant des organes en particulier, causés par une exposition unique ou répétée;
- d'autres dangers physiques tels que la corrosion des métaux.

Ces produits peuvent également être hautement réactifs à plusieurs autres matières – Consulter la section 10 (Stabilité et réactivité) de la fiche de données de sécurité (FDS) pour connaître les matières incompatibles.

Comment les produits avec le pictogramme Bombe explosant peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?

- TOUJOURS vérifier la FDS afin d'obtenir des renseignements sur TOUS les dangers et les précautions à prendre concernant le produit utilisé. Dans le doute, poser des questions.
- S'il est impossible d'éviter l'utilisation du produit dangereux dans le lieu de travail, évaluer la possibilité de le [remplacer](#) par un produit moins dangereux.
- Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation et suivre rigoureusement toutes les instructions fournies par le fournisseur.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et des autres matières combustibles.
- Garder dans son emballage d'origine uniquement.
- Garder au frais.
- Assurer la mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- Porter des gants protecteurs, des vêtements protecteurs et de l'équipement de protection oculaire ou faciale, au besoin.
- Si l'utilisation d'un équipement de protection individuelle est nécessaire, les travailleurs doivent être bien formés pour en faire la sélection, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien.
- Ne jamais retourner une portion inutilisée du produit dans son contenant original, même si elle ne semble pas avoir été contaminée.
- Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés, à moins de recommandations contraires du fournisseur.
- Ne pas réutiliser les contenants vides, puisqu'ils peuvent contenir des résidus dangereux.
- Ne pas utiliser le produit si les caractéristiques physiques et l'apparence ne correspondent pas à la FDS ou si le produit est d'âge inconnu.
- Éviter de déverser le produit. Signaler immédiatement les fuites, les déversements ou les défaillances de l'équipement de sécurité (p. ex. le système de ventilation). En cas de déversement ou de fuite, quitter immédiatement la zone.
- Maintenir les aires de travail propres et ordonnées. Essuyer les déversements et garder les surfaces propres pour prévenir tout contact avec la peau ou des matières incompatibles. Éviter toute accumulation de poussière ou de tout autre résidu sur les rebords et autres surfaces.
- Éviter de fumer, de manger et de boire dans les aires de travail. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé un produit. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.

- Informer le personnel d'entretien des dangers du produit et de toute procédure ou précautions spéciales nécessaires avant de commencer le travail.
-

Comment les produits avec le pictogramme Bombe explosant peuvent-ils être entreposés en toute sécurité?

- Suivre toutes les instructions d'entreposage spéciales fournies sur la FDS (p. ex. les quantités maximales et les conditions de température recommandées) ou précisées par le fournisseur.
- Entreposer dans des contenants recommandés par le fournisseur. Habituellement, ce sont les contenants dans lesquels le produit a été expédié.
- Entreposer loin des matières incompatibles, tel qu'il est indiqué sur la FDS.
- Envisager d'utiliser des alertes avertissant des hausses ou des baisses de température au-delà de ce qui est recommandé.
- Envisager d'utiliser des systèmes de détection des fuites.
- Entreposer dans un endroit bien ventilé.
- Entreposer séparément.
- Entreposer dans un endroit frais et sec, loin de la lumière directe du soleil et des voies d'évacuation. Installer des panneaux d'avertissement.
- Dans la mesure du possible, éviter d'entreposer les produits en grandes quantités.
- Éviter le stockage prolongé. Afficher la date d'ouverture et la date de péremption du contenant sur son étiquette.
- Inspecter régulièrement les aires d'entreposage et les contenants afin de détecter tout indice de fuite ou de dommage.
- Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Entreposer séparément. Garder fermés.
- S'assurer que l'équipement approprié de lutte contre les incendies et de nettoyage de déversements est facilement accessible.
- Se conformer à tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'aux codes du bâtiment et de prévention des incendies.

Que doit-on faire en cas d'urgence?

- Comprendre et mettre en pratique les consignes d'urgence afin de savoir comment procéder, le cas échéant.

- S'assurer que les extincteurs appropriés sont accessibles pour être utilisés.
 - Connaître au moins deux voies d'évacuation en cas d'incendie.
 - S'assurer que les procédures et l'équipement de contrôle des déversements (p. ex. les matériaux absorbants pour contenir les déversements, l'équipement de protection individuelle, les outils anti-étincelles) sont prêts à être utilisés.
 - Signaler immédiatement les fuites à son superviseur, aviser les gens se trouvant dans la zone et se rendre à un endroit sûr.
 - Pour les produits de Type A, les incendies représentent un risque d'explosion. Évacuer la zone. NE PAS essayer d'éteindre un incendie une fois qu'il a atteint des matières ou objets explosibles.
 - Pour les produits de Type B, évacuer la zone en cas d'incendie. Combattre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion. Utiliser le matériel d'extinction d'incendie recommandé par le fournisseur pour éteindre l'incendie.
-

Date de la première publication de la fiche d'information : 2018-03-05

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2018-03-05

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.